

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS

## CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT  
DE  
MONTREUIL-SUR-MER

Le Lundi 5 décembre 2016 à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 novembre 2016, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Walter KAHN, Maire.

Commune de CUCQ

Etaient présents : Monsieur KAHN Walter, ~~Madame LENGLET Evelyne~~, Monsieur BOMY Didier, Monsieur BASTIEN Jean-Luc, Monsieur LE FICHANT Jean-Louis, Madame NEUVILLE Annie, ~~Monsieur REQUIER Laurent~~, Madame BARBARA Margarète, ~~Madame NEMPONT Josette~~, ~~Monsieur PRUVOST Gérard~~, Madame DAMBRON Camille, Madame HIOLIN Caroline, Monsieur FLAHAUT René, Monsieur CZEKALSKI André, ~~Monsieur PANNI Jérôme~~, ~~Madame BLANCHARD Laurence~~, Monsieur ABEEL Stéphane, ~~Monsieur DUSANNIER François~~, Madame BIGOT Catherine, Madame DOUCHAIN Sylvie, ~~Madame MARTEL Céline~~, Madame LEPRETRE Ketty, Monsieur PRUVOT Jérôme, ~~Madame JUEZ Caroline~~, Madame HUART Thérèse, Monsieur LASSALLE Hervé, Madame LEFEBVRE Laurence, Monsieur KOVACS André et Madame GREBERT Cathy.

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice

29

Absents excusés 9 conseillers municipaux rayés ci-dessus.

DELIBERATION N° 5

Pouvoirs : Mr. REQUIER Laurent pour Mr. PRUVOT Jérôme  
Mme. NEMPONT Josette pour Mr. KAHN Walter  
Mr PRUVOST Gérard pour Mme. BARBARA Margarète  
Mr. DUSANNIER François pour Mme. DOUCHAIN Sylvie

#### OBJET

Contrat « Enfance et  
Jeunesse »

Madame BARBARA Margarète, Adjointe au Maire, est secrétaire de séance.

-----  
Accueil de Loisirs  
Sans Hébergement  
« Le Grand Bleu »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 décembre 2007 approuvant la signature d'un contrat « Enfance et Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Calais,

-----  
Participation Forfaitaire  
des familles

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2008 instaurant une régie de recettes afin d'encaisser le produit des participations forfaitaires des familles aux accueils de loisirs sans hébergement, toutes périodes d'ouverture confondues,

Vu la décision n° 1/2012 en date du 26 janvier 2012 du Maire relative à la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales dénommée « Aide aux Temps Libres »,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 mars 2013 approuvant la convention d'objectifs et de financement prestation de service « accueil de loisirs » du contrat « Enfance et Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Calais, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2016 fixant la participation forfaitaire des familles pour l'accueil de loisirs sans hébergement « Le Grand Bleu »,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2016 fixant la rémunération du personnel d'encadrement non titulaire des accueils de loisirs sans hébergement, toutes périodes d'ouverture confondues,



Considérant que l'accueil de loisirs « Le Grand Bleu » se déroule lors des vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser la participation forfaitaire des familles,

Vu les interventions respectives de Madame LEFEBVRE Laurence et Monsieur LASSALLE Hervé, Conseillers Municipaux,

Sur proposition de son Président,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE la participation forfaitaire des familles pour l'accueil de loisirs sans hébergement « Le Grand Bleu » selon le tableau ci-après :

Tarifs	Familles résidant (principale ou secondaire) ou scolarisés sur la commune	Minoration pour les familles (principale ou secondaire) ou scolarisés sur la commune bénéficiant de l'aide aux temps libres de la C.A.F.	Familles extérieures	Minoration pour les familles extérieures bénéficiant de l'aide aux temps libres de la C.A.F.
Semaine de 5 jours	45 €	28 €	70 €	53 €
Semaine de 4 jours	36 €	22,40 €	56€	42,40€
Semaine de 3 jours	27 €	16,80 €	42€	31,80 €
Semaine de 2 jours	18 €	11,20 €	28€	21,20 €
Semaine de 1 journée	9 €	5,60 €	14€	10,60 €

- Une minoration de 3€/semaine (0,60€/jour) est accordée aux bénéficiaires du RSA sur présentation de justificatifs.

- Tarif dégressif pour les familles nombreuses : 10% pour le 2<sup>e</sup> enfant, 20% à partir du 3<sup>e</sup> enfant.

- Les chèques-vacances sont acceptés.

- Les inscriptions se font à la semaine qu'elle soit de 5, 4, 3 ou 2 jours.

- ANNULE la délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2016.

Fait et délibéré à CUCQ, les jour, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216202614-20161205-deliberation5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2016

Publication : 05/12/2016

LE MAIRE,  
Signé : Walter KAHN

Pour copie conforme

LE MAIRE,

Walter KAHN

